

# Les compléments ne complètent-ils que le verbe et le verbe n'est-il complété que par des compléments?

**Michel MAILLARD**

Universidade da Madeira, Centro METAGRAM

This paper chiefly deals with the notions of *verb ruling*, *copulative complement* and *sentence adverbials*, presented within the scope of a contrastive approach between English and French grammatical terminologies.

In the theoretical model of grammar proposed by Noam Chomsky, the traditional concept of the government of an object by a verb has been extended to other linguistic units in a sentence. Here we propose to reintroduce the old and apparently obsolete notion of regimen - *régime* in French grammar - in order to isolate a type of government in which the verbs strictly require and determine the linguistic units depending on its occurrence.

What is not *régime du verbe* is called «*complément*», including those components which complete copulative verbs, in accordance with the English use of *complement*, corresponding to the traditional *attribut* in the French grammatical terminology.

*Complements* are divided into *essential*, *accessory* and *associated* (i.e., *associés*). The first ones are required but not governed by the verb. The second ones depend on the verb but are neither required nor governed by it. The third ones are sentence adverbials, simply *associated* with the predicate, particularly when they indicate either the writer's/speaker's attitude to the reader/listener or their attitude to the topic at hand.

This new organization of the components which form or complete the predicate is supported by a set of nine grammatical tests to be thoroughly demonstrated at the end of the paper (test of negation scope, focalization, conversion to pseudo-cleft sentence, topicality, embedding of a relative clause, interrogation, covariance with the subject of the verb, passivity process, selection of prepositions).

Que recouvre exactement l'idée de «complémentation verbale»? N'y aurait-il pas des langues où les compléments ne compléteraient que le verbe et où l'expression même de «complémentation verbale» serait pléonastique? Cette notion ne s'applique-t-elle qu'aux compléments verbaux *stricto sensu* ou peut-elle inclure aussi la fonction *attribut* (du sujet et de l'objet), que les habitudes francophones opposent à la fonction *complément* mais qui pourrait, à la rigueur, être incluse dans cette dernière? L'ouvrage collectif *De la phrase aux énoncés* (...), paru en 2000 sous la direction de M.-J. Béguelin, nous invite à poser ce type de questions.

On sait que les grammairiens francophones n'appliquent pas la notion de complément au seul verbe. Il en résulte que la *complémentation verbale* est à comprendre en rapport, et même en opposition, avec la notion de *complémentation nominale*, qui présente à la fois des points de convergence et des points de divergence avec la précédente. Quant aux compléments de l'adjectif et de l'adverbe, ils peuvent être abordés sous la rubrique de la complémentation nominale, si l'on veut bien admettre que l'adjectif est à considérer – au même titre que le substantif – comme une sous-classe du Nom, tandis que l'adverbe, d'origine nominale dans bien des cas, occupe des positions et présente aussi des traits grammaticaux qui le rapprochent de l'adjectif et du substantif.

On peut également se demander si la notion de complémentation verbale est en rupture ou en continuité avec l'ancienne notion de *régime*, qui a commencé à décliner à partir de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et qui ne survit plus guère aujourd'hui que dans l'expression *régime de la préposition*, pour désigner le groupe nominal ou le pronom qui suit celle-ci et peut éventuellement rester sous-entendu (cf. Béguelin, 2000, p. 179). Pourquoi a-t-on continué à appliquer la notion latine de *rection* à la seule préposition, alors que cette dernière ne *régit* plus en français de cas nominaux, et pourquoi la refuse-t-on aux verbes transitifs – directs ou indirects – qui gouvernent la construction de leurs compléments et *régissent*, au sens plein du terme, des groupes prépositionnels dont ils peuvent sélectionner impérativement la préposition? Ne faut-il pas voir là une sorte de flexion des arguments nominaux qui se ferait à l'avant et non plus à l'arrière et qui serait sous la totale *rection* du verbe?

Reste à savoir si les habitudes grammaticales françaises sont aussi fondées en raison qu'on a coutume de le dire depuis l'âge classique. En outre, sont-elles en synergie avec les habitudes européennes en général et anglophones en particulier? Ou illustrent-elles, à leur façon, cette fameuse «différence culturelle» à la laquelle les francophones semblent si attachés mais qui pourrait, à la longue, les isoler complètement?

Dans une perspective générale et contrastive, on s'interrogera sur le sens du mot *complément*, l'utilité de la notion de «complément de phrase», la possibilité de considérer l'attribut comme un complément du verbe, l'opportunité de réintroduire ou non la notion de régime verbal et, si oui, jusqu'à quel point et dans quelles limites.

## 1. Les Compléments ne complètent-ils que le verbe?

### 1.1. La notion de complément: un peu d'histoire

Il convient tout d'abord d'insister sur l'introduction tardive de la notion de complément dans la grammaire européenne et, plus particulièrement, dans la grammaire française.

La notion de «complément» présuppose en effet celle de fonction grammaticale. Or, il faut attendre le XVIIIe, avec Girard, pour que s'esquisse une véritable grammaire des fonctions (cf. *H.E.L.*, 1998, pp. 161-62). Certes chez les grammairiens de Port-Royal et leurs disciples, la «fonction» attribut avait déjà été dégagée mais, identifiable au prédicat, cet «attribut» correspondait à une fonction plus logique que grammaticale. Quant à la notion syntaxique de *complément*, elle n'a reçu son plein développement qu'au XVIIIe siècle, comme J.-C. Chevalier (1968) l'a bien montré dans sa thèse. Il est vrai que, dès le XVIème siècle, chez un grammairien comme Meigret, soucieux d'émanciper la grammaire française de la tutelle des grammaires latines, on peut voir une sorte d'anticipation de l'idée de complément – comme A. Berrendonner le suggère ici – cela dit, la notion ne sera vraiment conceptualisée qu'à la fin du XVIIIe, notamment chez Dumarsais, qui oppose *complément* et *régime* dans son article *Dépendance* de l'Encyclopédie.

Mais que présuppose au juste le concept de *complément*? Cette notion repose implicitement sur celle de **complétude**, associée à l'image de la phrase comme «sentence» accomplie, entité fermée, unité parfaite qui se suffit à elle-même et à laquelle il n'est besoin de rien ajouter. Comme les fonctions grammaticales sont de nature phrastique et que la phrase classique ne peut recevoir de compléments à l'extérieur d'elle-même, il est clair qu'elle doit les contenir tous pour combler les vœux du grammairien, afin qu'après le point final, il n'y ait plus rien à dire... ni à redire.

Les «boîtes de Hockett», qui firent les délices des pédagogues à la fin des années 60, nous donnent une assez bonne idée de la conception scolaire de la phrase, sous-jacente à ces notions de complément et de complétude quand on les pousse à leurs ultimes conséquences. La phrase serait donc une assez grande boîte renfermant de petites boîtes, lesquelles à leur tour en contiennent de plus petites. Le problème est qu'un discours ne saurait être vu comme une suite de boîtes posées les unes à côté des autres et sans autre lien entre elles que celui de la contiguïté. S'il était vrai que chaque phrase eût un sens complet et pût se suffire à elle-même, il n'y aurait en elles aucune de ces menues failles par où passe l'ouverture au contexte: ni indice de rappel ni signe d'anticipation.

Cette conception fermée de la langue, associée à «la mise en boîtes» des productions langagières, est évidemment issue d'une certaine image pédagogique de la phrase écrite, travaillée, achevée, «parfaite» et non des actes de parole spontanés, en devenir, en progression, où *le verbe fait boule de neige* et ne cesse de s'adjoindre des *suppléments* variés, dont le nombre et les duplications sont imprévisibles et en croissance libre, jusqu'à ce que le souffle manque, l'attention défaille, la parole soit coupée.... dans la période orale des orateurs, que nous sommes tous, les uns et les autres, dès qu'un «thème» nous anime.

La notion scolaire de complétude implique non seulement une conception de la langue comme chose écrite, mais, qui plus est, une vision des phrases scripturales comme entités figées, sorties de leur environnement et dépourvues de ces anaphores et cataphores, qui peuvent mobiliser tout un contexte. Elle est à l'image de ces phrases isolées et désincarnées que nous servent imperturbablement les grammairiens de génération en génération.

Mais voyons maintenant en quoi le *complément* se distingue du *régime* auquel il s'est partiellement substitué?

La plupart des grammairiens et lexicologues semblent d'accord pour affirmer que la notion de **régime** concerne essentiellement les **formes**, alors que la notion de **complément** serait plutôt affaire de **sens**.

Il est dit un peu partout dans les grammaires scolaires qu'**une phrase digne de ce nom doit avoir un sens complet**. On peut donc estimer que, pour l'école traditionnelle, celle que nous avons connue, **les compléments sont ce qui permet à la phrase d'avoir un sens complet...et bien clos sur lui-même**.

La notion de *régime*, d'origine latine, n'implique nullement ce genre de fermeture. Elle se borne à poser que **certaines formes sous sous la dépendance d'autres formes qui leur imposent une flexion déterminée**. Ainsi certains verbes régissent un accusatif, d'autres un datif, d'autres enfin se construisent avec les deux. De même, certaines prépositions sont suivies obligatoirement d'un datif, d'autres d'un accusatif ou d'un ablatif.

## 1.2. Le caractère syncrétique de la notion actuelle de complément

Arrivé *et al.* (1986, p. 121) marquent bien le caractère vague et syncrétique de la notion de complément, qui en est venue à couvrir «des relations syntaxiques, morphologiques et sémantiques». À propos du complément d'objet, les auteurs signalent les trois types de relations impliqués par cette fonction:

- a) «**la relation syntaxique** tient à ce que le syntagme complément dépend du syntagme verbal»;
- b) «**la relation morphologique** réside dans la marque spécifique du syntagme nominal comme complément (ordre des mots dans le cas général, forme casuelle spécifique dans le cas des pronoms personnels et relatifs)»;
- c) «**la relation sémantique**, variable selon les contextes, est précisément celle qui est visée par le terme *objet (...)*» (les mises en relief sont de nous).

Les auteurs montrent que l'idée de «complément» présente des caractères qui en rendent le maniement délicat. D'une part cette notion «laisse entendre que le complément est indispensable au terme complété, ce qui n'est pas toujours le cas (voir, par exemple, le complément de nom)». D'autre part, «elle

ne fait pas apparaître la notion de subordination (dépendance syntaxique) qui s'observe dans tout complément».

Le caractère flottant de la notion de complément vient de ce qu'étant sémantique au départ, elle inclut implicitement certains traits qui appartenaient en propre à la notion de régime, sans que ces traits soient analysés et décrits avec la rigueur qui serait souhaitable. Ainsi, dans le cas du complément de nom, que les anglophones appellent non sans raison *modifier* (modificateur), nous avons une relation endocentrique dans laquelle la nature syntaxique de la base n'est pas affectée par la présence facultative du complément. Si je dis *Le livre de Sylvain est sur la table*, je peux supprimer *de Sylvain* sans que la nature grammaticale du syntagme nominal s'en trouve affectée.

Il n'en va pas de même avec les compléments verbaux, dont la construction est exocentrique et qui peuvent modifier considérablement la nature syntaxique d'un verbe. Par exemple, *Je mets mon manteau* et *Je mets mon manteau dans la penderie* correspondent à deux statuts sémantico-syntaxiques très différents pour *mettre*. À la limite, il s'agit de deux verbes distincts, de deux homonymes. Dans le premier cas, le verbe est bivalent (*mettre quelque chose = revêtir quelque chose*), dans le second cas, il est trivalent (*mettre quelque chose quelque part = placer quelque chose quelque part*).

Compléter une forme est une chose, compléter un sens en est une autre. Comme le dit Lerot (1993, p. 409) «un verbe de déplacement est naturellement «complété» par une indication de l'origine, de l'itinéraire et de la destination». Ainsi, un verbe comme *revenir*, qui concerne surtout le point d'arrivée, peut être complété par la mention d'un point de passage. Je peux dire: *Sylvain est revenu par Clermont*. Pour un verbe comme *revenir*, qui, en situation, se suffit à lui-même, l'indication du point de passage apporte certes un **complément** d'information non négligeable mais ne saurait passer pour un **régime** verbal.

### 1.3. Le caractère morphosyntaxique de la notion de régime

Si la notion moderne de *complément* se définit d'abord, chez Beauzée, comme A. Berrendonner le souligne ici, par opposition à la notion de *régime*, abandonnée aux bons Pères et à leurs manies démodées, le fait est que le terrain grammatical laissé libre par la chute de «l'ancien régime» devra bien être réinvesti un jour car, en grammaire, si le sens a son mot à dire, ce sont les formes qui commandent et qu'il convient d'apprendre.

Voici comment, chez Littré, à la fin du XIXe, est encore présentée l'opposition *complément* / *régime*, à l'entrée de ce dernier terme:

*Régime* se dit surtout des compléments des verbes et des prépositions. *Complément* a une signification plus étendue: il se dit non seulement des verbes et des prépositions, mais aussi de tout ce qui complète un sens. Toutefois la vraie différence, c'est que

*complément* a rapport à l'idée et *régime* à la forme grammaticale. Dans nos langues modernes où les noms changent très peu, on emploie beaucoup plus le mot complément que celui de régime. Au contraire, en grec et en latin où le verbe actif régit l'accusatif, dans *amo Deum*, (...) l'accusatif est le régime et non le complément du verbe actif. (Les italiques sont de nous)

Littré rappelle aussi que la notion de régime marque la dépendance d'un nom ou d'un pronom par rapport à un autre item de la même phrase, en particulier un verbe. Il précise également qu'on oppose *régime direct* (*Je lis **un livre***) et *régime indirect* (*Je donne un livre **à Pierre***). Il montre aussi que le régime indirect «a besoin d'une préposition ou d'un cas équivalent à une préposition». On remarquera, au passage, que Littré établit avec raison une équivalence syntaxique entre flexion prépositionnelle et flexion casuelle. Équivalence qu'on retrouvera dans certaines **grammaires de cas**, comme celle de Fillmore (cf. Anderson & Dubois-Charlier, 1975).

À ces remarques syntaxiques s'ajoute une opposition morphologique entre **régime simple**, «celui qui n'est représenté que par un mot», et **régime composé**, «celui qui est représenté par plusieurs mots». Ainsi dans *Je **lui** parle*, le personnel *lui* est un régime indirect mais simple, tandis que dans l'énoncé *Je parle **à Robert***, le groupe nominal est à la fois composé (il comporte deux mots) et indirect (il est introduit par une préposition). On voit par là que la rection verbale est directe ou indirecte. Dans le premier cas, le verbe gouverne directement le terme qui dépend de lui. Dans le second cas, le verbe le gouverne indirectement par l'intermédiaire d'une préposition ou d'un cas qui lui équivaut.

Pour un apprenant de langues étrangères, la priorité des priorités est évidemment d'acquérir une maîtrise suffisante des régimes verbaux, lesquels sont dans la valence des verbes (fr. *penser à*, *rêver de*, *compter sur* / port. *pensar em*, *sonhar com*, *contar com*). Une des grandes difficultés de l'apprentissage des langues vient des régimes prépositionnels, qui sont souvent très différents d'un système à l'autre, sans qu'on puisse avancer des explications sémantiques convaincantes pour justifier les disparités parfois spectaculaires observées au niveau des sélections prépositionnelles de verbes dont le sens est pourtant étroitement apparenté.

Pourquoi le portugais dit-il *pensar em* (litt. «penser **en**», «penser **dans**») là où le français dit *penser à*? Est-ce à dire que les lusophones entrent davantage dans l'intimité des choses et ont une pensée plus profonde que les francophones? C'est évidemment une hypothèse absurde. Nous avons là des **mécanismes syntaxiques** à mémoriser. S'il y a une explication à ces disparités prépositionnelles, elle n'est certainement pas à chercher au niveau des mentalités ou des opérations cognitives.

#### 1.4. *Le développement inégal de la notion de complément dans le champ de la grammaire européenne*

Par opposition aux *compléments* des francophones, devenus envahissants et peu discriminants, la notion de *complement* est chez les anglophones très limitée. Elle est essentiellement appliquée aux verbes et, ce qui est très étranger aux usages francophones, à un type de verbes particuliers: les **copules** (*be* et quelques autres verbes de statut comparable). Les anglophones ignorent pratiquement le complément de nom ou de l'adjectif. En revanche, ils parlent aussi, accessoirement, de *prepositional complement* ou de *complement of the preposition* (Aitchison, 1996, p. 58), là où les francophones utilisent, nous l'avons dit, l'expression *régime de la préposition*. À notre connaissance, on ne parle jamais, en francophonie, de «complément de la préposition» (?).

En portugais, proche de l'anglais sur ce point, la notion de *complemento* est pratiquement restreinte au verbe et, nous y reviendrons, l'attribut est, comme en anglais, rangé parmi les compléments.

Les anglophones et les lusophones n'ont pas pour autant développé la notion de «régime». Sous sa forme latine de *regimen*, nous trouvons dans l'*Oxford Dictionary* la définition suivante: «relation of syntactic dependence between words, government». À dire vrai, c'est ce dernier terme de *government* qui est seul usuel aujourd'hui – notamment à cause de son succès chez les chomskyens. Il est ainsi défini dans Aitchison (1996, p. 118): «a grammatical relationship in which one word determines or governs, the form and function of another». On remarquera, au passage, que cette définition, purement formelle et fonctionnelle, ne comporte aucune indication sémantique. On peut dire qu'à défaut d'utiliser le terme même de *regimen* – il ne figure pas dans Aitchison (1996) – la grammaire anglophone d'aujourd'hui a parfaitement assimilé la notion de «régime».

Là où les francophones parlent de *complément d'objet*, les anglophones font l'économie du terme ambigu de complément et parlent simplement d'objet. On trouvera *object* défini chez Aitchison (1996, p. 197). Même observation à propos des compléments circonstanciels que les anglophones dénomment *adverbials* (Aitchison, 1996, p. 12). Ce dernier terme – dont on trouverait l'équivalent en grammaire allemande – est purement formel, lui aussi, et nous rappelle opportunément que, malgré son autonomie apparente et sa permutableté, le circonstanciel est assimilable à l'adverbe, donc pensé comme incident au verbe (*ad-verbum*) et non point présenté, à la manière française, comme un complément de phrase.

En allemand, le «complément d'objet» est appelé simplement *Objekt*, et le «complément circonstanciel» *adverbiale Bestimmung* (litt. «détermination adverbiale»). Quant au «complément de nom», il se trouve englobé avec d'autres déterminants du nom sous l'étiquette *Attribut*, qui n'a rien à voir avec

l'attribut des francophones, comme M. Prinz-Fernandez (1993: 91) le souligne avec raison. Paradoxalement pour un francophone, le seul «complément» pris en considération, nous y reviendrons, est l'*Attribut* germanique, c'est à dire le *prädikative Ergänzung zum Subjekt* ou *zum Objekt* (litt. «le complément prédicatif du sujet» ou «de l'objet»).

### 1.5. *L'opposition francophone complément de verbe / complément de phrase et sa situation par rapport aux autres métalangages grammaticaux européens*

Cette opposition, lancée par des disciples francophones des transformationnalistes américains, a-t-elle un grand rendement dans le domaine anglophone? La réponse est franchement négative. D'abord nous n'avons trouvé cette opposition ni chez le premier Chomsky (1957, 1965, 1966), ni chez Ruwet (1967) qui présente aux francophones la grammaire chomskyenne, ni chez Ruwet (1972), qui commence à développer ses propres théories.

Dans l'anglais scolaire actuel il est question de **sentence adverbial** (adverbe de phrase) mais non de **sentence complement** (?) (complément de phrase). Notons que la notion récente de **sentence adverbial** est d'un usage très limité et s'applique surtout aux éléments métadiscursifs ou aux compléments – adverbiaux ou non – qui sont en facteur commun à plusieurs phrases. Aitchison (1996: 85) illustre cette notion par l'exemple: **In strict confidence, I can tell you he has resigned.** → **À titre confidentiel, je peux vous dire qu'il a démissionné.** Ce type de compléments est souvent utilisé, nous dit l'auteur, «to indicate the attitude of the writer or speaker to the reader or listener (...)». On voit que de tels compléments relèvent du plan pragmatique et modalisent l'énoncé tout entier. Ce sont des sortes de «compléments de phrase», si l'on veut, puisque ces *adverbials* ne sont pas simplement incidents au noyau verbal mais enveloppent l'énoncé tout entier.

En francophonie l'opposition *complément de verbe / complément de phrase*, introduite tardivement, au début des années soixante-dix, a été peu à peu officialisée. Dubois et Dubois-Charlier (1970) opposent les SP qui dépendent de SV et ceux qui dépendent de P. Dans les grammaires inspirées de leurs travaux et dans les *Instructions officielles*, on observe le succès croissant de l'opposition *complément de verbe / complément de phrase*.

Cette dichotomie se maintient dans Riegel *et al.* (1994), malgré son manque de visibilité au niveau du plan. On constate, dans cette grammaire, de fréquents amalgames entre les traditionnels circonstanciels de temps et les modernes compléments de phrase, tandis que certains compléments de lieu, inscrits dans la valence des verbes, sont assimilés à des objets indirects, comme nous le verrons plus loin. Sous la rubrique *compléments de phrase* (p. 167), nous voyons traité le cas des compléments de temps sans préposi-

tion, illustré par l'exemple *Je viendrai mercredi*. Il est clair que, pour les auteurs, le nom *mercredi*, analysé traditionnellement comme un complément circonstanciel, est purement et simplement rebaptisé *complément de phrase*. Or, nous y reviendrons, le fait que *mercredi* soit apparemment dans la portée de la négation (*Je ne viendrai pas mercredi*) et soit focalisable par *c'est... que* (*C'est mercredi que je viendrai*) incite fortement à penser que ce complément est dépendant du verbe et intégré dans le prédicat. Ce type de complément n'a rien à voir avec l'exemple de *sentence adverbial* que nous avons donné ci-dessus.

Les auteurs reprochent à la grammaire traditionnelle de ne pas pouvoir distinguer entre compléments du verbe et compléments de la phrase (*Id.*, p. 145). Eux pensent pouvoir le faire à partir d'un couple d'exemples qui sont, à leurs yeux, en opposition

- (6a) En août les jours commencent à raccourcir  
et  
(6b) Les jours commencent à raccourcir en août.

Selon les auteurs, le circonstant de temps *en août* s'intègre différemment dans les deux phrases: «dans 6a, où il est détaché en tête de phrase (...), il reste hors du champ de la négation totale de la phrase et ne se prête pas à l'extraction par *c'est... que* (...)», «dans 6b, au contraire, (...) il s'interprète comme l'objet privilégié de la négation totale de la phrase».

À notre avis, ce qui distingue les énoncés donnés en exemple, c'est moins leurs propriétés syntaxiques respectives que les conditions de leur énonciation. En effet, quelle que soit la place du SP *en août* dans la structure superficielle, il peut être focalisé et entrer dans la portée de la négation. Ce SP se prête aussi, dans les deux cas, à la même focalisation négative: **Ce n'est pas en août que les jours commencent à raccourcir**. On ne peut donc pas considérer que la pause du premier exemple suffit à constituer le syntagme détaché en complément de phrase alors qu'il serait complément de verbe dans le second exemple. La seule différence pertinente entre les deux structures est d'ordre communicatif. Mais syntaxiquement on a affaire, dans les deux cas, à un complément du verbe.

À l'usage inflationniste de la notion de «complément de phrase» s'ajoute l'usage, non moins excessif, de la notion d'«objet indirect» pour désigner un complément essentiel de lieu. Qu'on en juge par l'extrait suivant:

Faute de critères formels (...) la grammaire traditionnelle ne peut valablement distinguer entre compléments du verbe et compléments de la phrase (...). Du coup, on s'interdit de distinguer entre le complément d'objet indirect du verbe *aller* dans *Cet enfant va à l'école* et le complément circonstanciel dans *Cet enfant travaille bien à l'école*.

On remarquera tout d'abord l'identification que font les auteurs entre compléments circonstanciels et compléments de phrase. S'il est vrai que, dans le

second exemple, *à l'école* est bien un complément circonstanciel selon la tradition, il n'est pas possible, selon nous, d'en faire un complément de phrase puisque *à l'école* est dans la portée de la négation quand nous disons *Cet enfant ne travaille pas bien à l'école*. En effet, il se peut qu'il travaille bien ailleurs, par exemple dans la ferme parentale. Quant à faire du syntagme *à l'école* un complément d'objet indirect, cela nous paraît totalement contre-intuitif.

Ce n'est pas qu'un lieu ne puisse occuper à l'occasion une position d'objet syntaxique. C'est ce qui se passe avec le verbe *habiter* lorsque je dis *Mes cousins habitent cette villa depuis dix ans*. Il est clair que *Cette villa* est un objet – syntaxiquement parlant – comme le montre sa possible montée en position de sujet du passif: *Cette villa est habitée par mes cousins depuis dix ans*. Pareille transformation ne serait pas possible si je disais: *Mes cousins habitent la banlieue*. La passivation ne pourrait pas se faire: *\*La banlieue est habitée par mes cousins*. La pseudo-clivée donne les mêmes résultats: *Ce que mes cousins habitent depuis dix ans c'est cette villa. Là où mes cousins habitent c'est la banlieue*.

### 1.6. La difficile question de l'objet indirect

Rien ne s'oppose – les auteurs de *La Grammaire méthodique* (...) le disent très bien – à ce qu'un nom de *lieu*, sémantiquement parlant, soit par ailleurs, au plan syntaxique, un **objet**, direct ou indirect. Mais ce n'est assurément pas le cas du SP *à l'école*, proposé par Riegel et al (1994: 145), comme le montre la structure de la pseudo-clivée *\*Ce à quoi l'enfant va, c'est à l'école → Là où l'enfant va, c'est à l'école*.

Proposons maintenant une contre-épreuve avec le verbe *aller*, pris dans un emploi métaphorique. Ainsi l'on peut dire à propos d'une clé: *Elle va à ma serrure*. La pseudo-clivée donne ceci: *Ce à quoi elle va, c'est à ma serrure*. Il s'agit là d'une relation de convenance entre deux choses et non pas d'un déplacement spatial d'un lieu à l'autre.

Mais le point crucial est d'ordre pédagogique. On ne peut pas demander à de jeunes apprenants de distinguer clairement entre *objet indirect* et *circonstanciel de lieu* lorsque des chercheurs avancés ne sont pas d'accord entre eux sur la notion d'objet indirect. De même, l'opposition entre complément de phrase et complément de verbe, reposant sur des critères très fragiles, est quasiment impraticable par de jeunes esprits.

Voilà pourquoi nous avons proposé, dans *Tranel 31*, p. 123, une organisation ternaire des places syntaxiques en *sujet, objet, adjet*. Dans un certain nombre de langues, et notamment en arabe, la déclinaison nominale est organisée de façon triadique: une marque pour le sujet, une marque pour l'objet et une marque pour ce qui n'est ni sujet ni objet. Dans une première phase de

l'apprentissage grammatical du français, cela pourrait suffire largement, l'*adjet* correspondant, *grosso modo*, au complément prépositionnel à préposition réalisée ou à préposition effacée. Dans cette présentation pédagogique simplifiée, à l'école serait étiqueté *adjet*, et plus tard on distinguerait entre un *adjet essentiel* (complément essentiel de lieu) et un *adjet circonstanciel* ou *accessoire* (complément circonstanciel de lieu).

La notion d'objet indirect est très difficile à isoler et certains linguistes pensent qu'il vaudrait mieux l'abandonner, vu le caractère peu rigoureux des critères proposés pour l'identifier. À Grenoble, au cours des discussions des années 90, au Centre METAGRAM, plusieurs chercheurs – parmi lesquels D. Creissels – étaient d'avis qu'il fallait barrer l'objet indirect de la nomenclature. Pour ne pas trop bouleverser les habitudes scolaires, le mieux serait sans doute de s'en tenir prudemment à quelques objets indirects bien établis par la tradition, et qui ne risquent pas de faire problème pour les élèves. On se limiterait à des verbes tels que *penser à*, *rêver de*, *obéir à*. On ne peut pas demander plus à de jeunes apprenants. Si la reconnaissance du sujet et de l'objet est indispensable et a des incidences orthographiques importantes, l'occultation progressive de l'objet indirect est apparemment sans conséquence pour l'apprentissage.

Une définition générale de l'objet indirect est d'autant plus délicate que, dans les langues ibériques – Elisete Almeida le montre bien – l'objet appelé «direct» peut être précédé de la préposition *a*. Les initiatives récentes de Riegel *et al.* pour étendre le domaine de l'objet indirect doivent donc être accueillies avec beaucoup de circonspection.

## 2. Le verbe n'est-il complété que par des compléments?

### 2.1. *Totalement isolé en Europe, l'attribut des francophones doit-il être intégré dans les compléments du verbe?*

Le métalangage français exclut l'attribut des compléments verbaux et le malheureux apprenant qui oserait parler de «complément du verbe *être*» verrait cette initiative personnelle très mal accueillie. Il aurait pourtant de bonnes raisons d'inclure l'attribut parmi les compléments du verbe car **s'il y a un verbe qui exige absolument une complémentation, c'est bien la copule *être***. L'emploi de *être* en construction absolue, avec une valeur existentielle, ne se rencontre plus dans l'usage vivant de la langue. Le *cogito* cartésien n'est plus qu'un exemple historique. Et ce qui est vrai en français de *être* l'est encore davantage en portugais de *ser*, comme Elisete Almeida le montre ici-même. L'attribut est en réalité une fonction verbo-nominale à double détente, qui d'une part **caractérise** un GN (avec lequel il y a le plus souvent un accord en genre-nombre) mais qui d'autre part **complète** un verbe attributif, qui ne peut se passer de sa présence.

Dans l'histoire de la grammaire française, la notion de complément s'est non seulement substituée – pour une large part – à la notion de régime, mais elle s'est également développée au détriment de la notion d'attribut, qui tenait une place très importante dans la grammaire de Port-Royal. Ainsi, pour Chapsal (1840, § 300), *être* a toujours un attribut mais «ne peut avoir aucune espèce de complément». Cette dichotomie *attribut / complément*, qu'on ne retrouve ni chez les anglophones ni chez les germanophones, est donc relativement récente en francophonie. Elle repose sur l'idée qu'un élément complétif n'a pas à s'accorder avec le complété, alors qu'un élément qualifiant (attributif ou adnominal) a vocation – tout au moins en français – à s'accorder avec le qualifié.

En portugais, l'attribut est classé parmi les compléments. Il en va de même en allemand, où, nous l'avons dit, il est appelé *prädikative Ergänzung zum Subjekt* «**complément** prédicatif du sujet». C'est là le complément par excellence puisque le COD est dénommé *Objekt* et le circonstanciel *adverbiale Bestimmung* (détermination adverbiale). C'est encore plus flagrant chez les anglophones et Aitchison (1996, p. 58) définit le *complement*: «a word, phrase or clause that follows the verbs *be* and *become*, or a verb with a similar meaning and function»: «un mot, syntagme ou proposition qui suit les verbes *être* et *devenir*, ou un verbe de sens et de fonction similaires». Dans la même logique, **the object complement** n'est pas du tout «le complément d'objet» qu'un francophone pourrait imaginer à première lecture, c'est **l'attribut du complément d'objet**. Et, partant de l'exemple *Passengers consider Alex an erratic driver* (*Les passagers considèrent Alex comme un chauffeur extravagant*), l'auteur ajoute ceci:

The noun *Alex* is the object of the verb *consider*, and since the phrase *an erratic driver* is the complement of *Alex*, the phrase is an object complement»: «Le nom *Alex* est l'objet du verbe *consider*, et comme le syntagme *an erratic driver* est l'attribut de *Alex*, ce syntagme est un attribut du complément d'objet.

La logique anglaise est impeccable mais totalement incompatible avec celle du français, qui oppose depuis deux siècles, et de façon très vigoureuse, l'attribut au complément.

## 2.2. *Le verbe ne peut-il, dans une métalangue moderne, être complété aussi par des régimes?*

Chez Lerot (1993, p. 409) la *rection* est définie comme:

la propriété qu'ont certaines bases lexicales ou grammaticales de déterminer la forme morphosyntaxique de leur complément (...). Par l'opération de rection la contrainte émanant de la base est transportée vers le groupe syntaxique qui la complète. On peut classer les phénomènes de rection selon la nature des contraintes. Les principales

sont **la rection casuelle**, **la rection prépositionnelle** et **la rection modale**». (les soulignements sont de nous)

Par exemple, à l'encontre du verbe français *étudier*, qui appelle un régime direct, le verbe latin *studere* se construit ordinairement avec un régime indirect, le datif. On dira ainsi *studeo litteris* (j'étudie la littérature) et *ille gloriæ studet* (et celui-là, il recherche la gloire). Comme *litteris* et *gloriæ* sont au datif, on a coutume de dire que le verbe *studeo* régit ou gouverne le datif.

Mais la rection ne concerne pas uniquement les verbes car les prépositions exercent, elles aussi, une rection sur le groupe nominal qu'elles introduisent. C'est ainsi que la préposition latine *ad* régit l'accusatif, comme dans cette phrase de César: ***Ad Genavam pervenit*** → *Il arriva près de Genève* (G. 1, 7,1.). Avec la préposition, comme avec le verbe, nous avons un phénomène de rection casuelle puisque ces deux parties du discours font varier la flexion des groupes nominaux qu'elles gouvernent.

En français, où la déclinaison nominale a disparu, la préposition a pris le relais de l'ancienne flexion. La **rection prépositionnelle** y joue donc un rôle important. On dira par exemple qu'en français *obéir* régit la préposition **à** et *raffoler* la préposition **de**.

Dans notre langue, on a un exemple de **rection casuelle** avec l'énoncé *Elle lui parlera*, où le proclitique *lui* peut être considéré comme un datif régi par le verbe *parler*. La flexion des clitiques personnels et des pronoms relatifs est ce qui reste en français de la flexion latine. Ce reste n'est pas négligeable. C'est ainsi qu'à Aix, les instigateurs de **l'approche pronominale** ont su mettre à profit cette flexion casuelle des personnels français pour renouveler et affiner la description syntaxique de la langue, et notamment de la langue parlée, en mettant systématiquement en rapport la rection casuelle des clitiques et la rection prépositionnelle des groupes nominaux, notamment dans les cas de double marquage sur les phrases disloquées.

Reste le cas de la **rection modale**. Elle peut être liée à l'effet de certains subordonnants. Ainsi, en français, la conjonction de subordination *avant que* régit le subjonctif: *Je veux le voir avant que tu viennes*. Idem pour son homologue portugais qui gouverne également le subjonctif (conjuntivo): *Quero vê-lo antes que venhas / chegues*.

La rection modale dépend aussi du verbe, ce qui nous intéresse plus directement ici. Ainsi on dira qu'en français, le verbe *souhaiter* régit une complétive au subjonctif, alors que celle de *espérer* est à l'indicatif. En portugais, par contre, le verbe *esperar* régit une complétive au conjuntivo: *J'espère que tu viendras*. → *Espero que venhas*.

### 3. Tests pour structurer la complémentation verbale

#### 3.1. Les compléments verbaux – inclus dans le prédicat – se reconnaissent à ce qu'ils sont affectés par la négation.

Contrairement aux «vrais» compléments de phrase, qui restent hors de la portée de la négation, les compléments qui dépendent vraiment du verbe tombent dans le champ de cette dernière. Béguelin (2000, p. 145) donne, à cet égard, un excellent exemple, que nous commenterons à notre façon: *Je raisonne à l'inverse de toi* («mon raisonnement est l'inverse du tien») ≠ *à l'inverse de toi, je raisonne*. («Contrairement à toi, je raisonne»). Le test de la négation produit des effets différents sur les deux phrases: *Je ne raisonne pas à l'inverse de toi* («Je raisonne ... et mon raisonnement n'est pas l'inverse du tien») ≠ *à l'inverse de toi, je ne raisonne pas* («Contrairement à toi qui raisonnes, moi, je ne raisonne pas») (sous-entendu possible: je me laisse guider par mon intuition). Dans le premier cas, le complément, intégré au prédicat, est dans la portée de la négation: c'est donc bien un complément du verbe. Dans le second cas, la négation ne touche que le verbe et le complément reste hors de sa portée: il n'est donc pas abusif de parler ici de «complément de phrase», bien que cette dénomination ne soit pas la meilleure.

#### 3.2. Les compléments verbaux se reconnaissent à ce qu'ils sont focalisables par c'est...que.

C'est vrai notamment des compléments de manière, appelés abusivement «compléments de phrase» chez Riegel *et al.* (1994: 167), alors que nous pouvons les soumettre à la focalisation: *Il réclame son dû à grands cris* → *C'est à grands cris qu'il réclame son dû*. *Il s'avance avec lenteur* → *C'est avec lenteur qu'il s'avance*. Il est d'autant plus abusif de faire de ces syntagmes prépositionnels des compléments de phrase qu'ils tombent aussi dans le champ de la négation.

C'est vrai aussi de nombreux compléments de temps, trop souvent assimilés aujourd'hui à des «compléments de phrase» pour la seule raison qu'ils sont effaçables et permutable. Prenons un exemple très simple, qui sera parlant pour tous les enseignants:

– *Jeudi je suis libre, veux-tu faire une balade avec moi?* – *Excuse-moi, le jeudi j'ai cours*. D'un point de vue strictement syntaxique, *j'ai cours* est un énoncé minimal bien formé, qui se suffit à lui-même. Le complément de temps qui l'accompagne est manifestement hors valence. Ce complément mobile change de place, selon la visée communicative: *J'ai cours le jeudi* / *Le jeudi j'ai cours*, avec éventuellement, s'il y a emphase, une pause entre les deux composants: *Le jeudi, j'ai cours!* / *J'ai cours, le jeudi!* Cela dit, s'il y a hésitation sur le jour de cours, comme il advient souvent en début de

semestre, il peut être utile de nier et de focaliser *Mais non, je suis bête, je n'ai pas cours le jeudi, c'est le mercredi que j'ai cours*. Ou encore: *ce n'est pas le jeudi que j'ai cours, c'est le mercredi*. À la fois focalisable et situé dans la portée de la négation, le complément de temps est, dans un tel contexte bien intégré au prédicat verbal.

Cela dit, il est vrai, comme le souligne M.-J. Béguelin (communication personnelle) que des énoncés de ce genre sont, hors contexte, foncièrement ambigus. Selon le type de question auquel l'énoncé est censé répondre, *le jeudi* peut être vu comme l'extraposition d'un complément intégré au prédicat verbal dans une structure microsyntactique ou monoclausale – ce qui s'accorde avec le contexte analysé ci-dessus – mais dans d'autres cas, il est possible d'y voir deux énonciations successives, deux *clauses*, pour employer le vocabulaire «fribourgeois», la première opérant un cadrage (clause dite *thétique*) et la seconde énonçant l'assertion proprement dite (clause *assertive*).

La visée communicative varie évidemment selon les contextes. Tantôt la question est plutôt de la forme *Que fais-tu le jeudi?* et la tendance est alors de topicaliser *le jeudi* dans la réponse et de l'autonomiser fortement: *Le jeudi, j'ai cours*. Ici le complément de temps se rapproche peu ou prou d'une «adjonction». Tantôt il s'agit de répondre, au moins implicitement, à la question *Quel jour as-tu cours?* et, dans ce cas, le complément de temps est, dans la réponse, bien intégré au prédicat: *J'ai cours le jeudi*.

En tout état de cause, il faut éviter de durcir la situation en déclarant qu'un complément de temps comme *le jeudi* doit être considéré *a priori* comme un complément de phrase. Dans ce genre de questions, il est préférable de se montrer prudent avec les apprenants.

### 3.3. *Seuls pourraient être en toute rigueur appelés compléments «de phrase» ceux qui ne se laissent ni focaliser par c'est... que ni affecter par la négation.*

C'est le cas, en particulier, des propos métadiscursifs qui portent sur un énoncé entier, comme lorsque l'énonciateur fait un «commentaire énonciatif» sur son propre énoncé.

Comparons **Sincèrement**, *tu lui as bien répondu* et *Tu lui as répondu bien sincèrement*. Dans le second cas, **sincèrement** est focalisable par *c'est... que* parce qu'il est incident au verbe *répondre*, comme pourrait l'être un complément de manière nominal introduit par une préposition – *C'est bien sincèrement que tu lui as répondu* / *C'est en toute sincérité que tu lui as répondu*.

Dans le premier exemple, en revanche, comme **sincèrement** n'est pas incident au verbe *répondre*, il ne se laisse pas focaliser: *\*C'est sincèrement que tu lui as bien répondu*. Ici, seul l'adverbe *bien* est incident au verbe tandis

que *sincèrement* se situe à un autre niveau, le plan pragmatique, celui d'un commentaire visant le co-énonciateur et que nous pouvons gloser ainsi: *Je te dis **sincèrement** que tu lui as bien répondu* (cf. Riegel *et al.*, 1994, p. 143). Cela dit, l'appellation de «complément de phrase» implique une conception fermée de la phrase, que nous n'approuvons pas. Aussi nous semble-t-il plus judicieux de parler ici, avec les Aixois, de **complément associé**. Dans notre optique, nous comprenons *associé* comme *associé à l'acte de parole*.

### 3.4. *L'attribut du sujet (ici prédicatif du sujet) et l'objet direct défini*

Ils réagissent aux tests à peu près de la même manière mais, à l'encontre de l'objet direct, l'attribut du sujet n'est jamais passivable et il s'accorde fréquemment en genre-nombre avec le sujet, ce qui n'est pas le cas du COD (à moins qu'il ne s'agisse d'un objet pronominal réfléchi: *Elle ne regarde qu'**elle-même*** / *Il ne regarde que **lui-même***.)

Le test qui montre bien la parenté syntaxique existant en français entre l'attribut du sujet et l'objet direct défini est celui de la reprise de l'argument par le clitique **LE** – avec cette différence que l'objet direct défini est repris par **le / la / les**, donc par un clitique accordé en genre-nombre avec le COD, alors que l'attribut du sujet est – aujourd'hui – repris par un **le** bloqué au masculin-singulier, qui neutralise les oppositions de genre-nombre dont l'attribut est le lieu: *Amoureux, il **le** sera toujours*. *Amoureuse, elle **le** sera toujours*. *Amoureux, ils **le** seront toujours*.

De ce point de vue, le comportement de l'attribut du sujet rappelle un peu celui des propositions substantives en position d'objet direct, elles aussi reprises par un **le** invariable. Comparons *Ce qu'elle fait, elle **le** fera toujours* et *Ce qu'elle est, elle **le** sera toujours*. Dans un dialogue tel que – *Vous êtes pharmacienne?* – *Je **le** suis*, l'invariable **le** reprend moins le nom pharmacienne que le contenu total de l'énoncé qui attribue à l'interlocuteur le titre en question. *Je **le** suis = Je suis ce que vous dites*.

### 3.5. *Le test de la pseudo-clivée peut aider à distinguer l'objet indirect des autres compléments du verbe*

Nous partirons d'une citation de Riegel *et al.* (1994, p. 141)

Dans la phrase *Luc est arrivé à Paris à midi*, le circonstanciel à *à midi*, contrairement à **l'objet indirect** à *à Paris*, caractérise tout le reste de la phrase, c.-à-d. l'arrivée de Luc à Paris. (les mises en relief sont de nous)

Certains points de cette analyse sont acceptables, d'autres le sont moins. On peut certes admettre que le GP à *à Paris* est plus étroitement associé au verbe *arriver* que le GP hors valence à *à midi*. Est-ce une raison suffisante pour dichotomiser la complémentation, en présentant à *à Paris* comme un **objet**

**indirect** et à *midi* comme un circonstanciel dissocié du noeud verbal, un simple complément de phrase? Rappelons que tous deux sont focalisables, ce qui souligne leur parenté structurale: *C'est à midi que Luc est arrivé à Paris* et *C'est à Paris que Luc est arrivé à midi*. Même remarque pour la focalisation négative: *Ce n'est pas à midi que Luc est arrivé à Paris* et *Ce n'est pas à Paris que Luc est arrivé à midi*. Il est clair que à *midi* et à *Paris* complètent le verbe et sont tous deux construits par lui, même s'il est vrai que à *Paris* est dans la valence verbale et que à *midi* n'y est pas. Mais le plus discutable pour nous est de présenter à *Paris* comme un **objet indirect**. En effet, *arriver à Paris* est une chose, *arriver à une conclusion* en est une autre. Le test de la pseudo-clivée le montre bien: **Ce à quoi** *Luc est arrivé, c'est à une conclusion décevante*. Impossible avec à *Paris* d'avoir la même structure dérivée: **\*Ce à quoi** *Luc est arrivé, c'est à Paris*. La transformation de relativation donne, elle aussi, des résultats différents avec les deux constructions (*Paris, où Luc est arrivé à midi... ≠ La conclusion à laquelle il est arrivé...*).

### 3.6. Les contraintes sur les prépositions et les deux types de complémentation prépositionnelle du verbe.

Les prépositions sont sélectionnées tantôt par le verbe, tantôt par le nom, tantôt par les deux. Ainsi la sélection de **à** et **de** est contrainte par le verbe dans *aspirer à*, *obéir à*, *penser à*, *raffoler de*, *se douter de*, *provenir de*. En revanche, après *habiter*, la préposition est libre: on peut habiter **à** *Funchal*, **dans** *une mansarde*, **chez** *sa fille*, **près de** *la gare*, **sur** *la côte* etc. La construction peut même être directe: *habiter Funchal*. **Requis** par le verbe, de tels compléments ne sont pas, au sens formel et traditionnel du mot, **régis** par lui. C'est le substantif qui gouverne. Appelé encore aujourd'hui *régime de la préposition*, dans la mouvance latine, le noyau nominal est ici plus régisseur que régime car la contrainte s'exerce plutôt dans le sens *nom* → *préposition* que dans le sens inverse. Ainsi *je me promène en ville* (et non **\*en champs**) / **sur** *la route* (et non **\*dans la route**) / **sur** *la plage* (et non **\*dans la plage**) / **sous** *la pluie* (et non **\*dans la pluie**). Les usages sont très variables d'une langue à l'autre et il est difficile d'invoquer des raisons sémantiques pour expliquer la sélection des prépositions.

Les compléments dont la préposition est sélectionnée par le substantif n'en sont pas moins des compléments du verbe, comme le montre la focalisation: *c'est de Paris qu'il vient* (préposition régie par le verbe), *c'est sur la nationale qu'il fait du vélo* (préposition sélectionnée par le substantif).

Tableau général des résultats des tests

TESTS	COMPLÉMENTATION VERBALE				COMPLÉMENTS VERBAUX	COMPLÉMENTS MÉTA-DISCURSIFS ASSOCIÉS
	RÉGIMES VERBAUX AU SENS STRICT					
	OBJET direct défini	OBJET indirect	PRÉDICATIF du sujet (attribut du s.)	RÉGIMES DIVERS (poids, mesure...)		
<b>PORTÉE DE LA NÉGATION</b>	+	+	+	+	+	-
<b>FOCALISATION</b> <i>c'est Ax que A1 V</i>	+	+	+	+	+	-
<b>PSEUDO-CLIVÉE</b> <i>ce à quoi A1 V c'est à Ax</i> <i>ce dont A1 V c'est de Ax</i>	-	+	-	-	-	-
<b>TOPICALISATION</b> avec reprise par <i>LE</i>	+	-	+	±	-	-
<b>RELATIVATION</b> par <i>que</i>	+	-	+	±	±	-
<b>INTERROGATION</b> par <i>Qu'est-ce que?</i> <i>Qui est-ce que?</i>	+	-	+	-	-	-
<b>COVARIATION AVEC SUJET</b>	-	-	+	-	-	-
<b>PASSIVATION</b>	+	-	-	-	-	-
<b>SÉLECTION VERBALE DES PRÉPOSITIONS</b>	-	+	-	+	-	-

## Commentaires sur le tableau ci-contre

**LE TEST DE LA NÉGATION** est très utile pour débusquer les prétendus «compléments de phrase» qui, lorsqu'ils sont dans la portée de la négation, dépendent en vérité du verbe. *Je dors le matin* comporte un complément de temps hors valence mais comme celui-ci est saisi par la négation, cela prouve qu'il est dans le prédicat et non hors de lui.

**LE TEST DE LA FOCALISATION** permet de distinguer les termes dépendants du verbe (régimes ou compléments verbaux) des termes associés mais non dépendants. Les premiers sont focalisables par *c'est... que...* mais non les seconds. Dans *Sincèrement, tu as tout raté*, on ne peut focaliser l'adverbe: \**C'est sincèrement que tu as tout raté*.

**LE TEST DE LA PSEUDO-SEGMENTATION** facilite le départ entre un régime d'objet indirect (*Ce à quoi j'arrive, c'est à une conclusion décevante*) et un complément de lieu non régi (\**Ce à quoi j'arrive, c'est à Funchal*). L'énoncé *J'arrive à une conclusion (...)* comporte une préposition incommutable puisque régie par le verbe. S'il s'agit d'un complément de lieu, elle commute: *J'arrive à / dans / près de / en vue de Funchal*.

**LE TEST DE LA TOPICALISATION** permet d'afficher l'homologie établie par le français entre prédicatif du sujet (attribut du sujet) et régime d'objet direct (COD). Mais l'objet direct défini topicalisé est repris par *le / la / les* (*Ses enfants, elle les adore*) et le prédicatif par un *le* aujourd'hui invariable (*Affectueuse, elle le sera toujours*).

**LE TEST DE LA RELATIVATION PAR QUE** n'est pas toujours décisif. S'il permet en principe d'opposer l'objet direct à l'objet indirect, il peut aussi impliquer des compléments de temps: *le jour où / que je t'ai rencontrée*. Seul l'accord du participe avec l'objet direct antéposé permet d'opposer *les dix ans que j'ai passés au Liban* (objet direct) et *les dix ans que j'ai vécu au Liban (pendant lesquels j'ai vécu...)* (complément de temps)

**LE TEST DE L'INTERROGATION**, traditionnel, est à manier avec précaution car, pour les animés humains, certains interrogatifs ne distinguent pas le sujet et l'objet. Ainsi le simple *qui* fonctionne dans les deux cas: *Qui est venu?* (sujet) / *Qui as-tu vu?* (objet). On préférera questionner avec des interrogatifs non ambigus: *Qui est-ce qui?* / *Qu'est-ce qui?* pour le sujet (animé/non-animé), *Qui est-ce que?/Qu'est-ce que?* pour l'objet (animé/non-animé).

**LE TEST DE LA COVARIATION AVEC LE SUJET** permet de distinguer l'attribut du sujet – quand il est variable – des autres régimes ou compléments qui se refusent à l'accord, sauf dans le cas exceptionnel d'une référence réflexive (*Il ne regarde que lui-même / Elle ne pense qu'à elle-même / Ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes*).

**LE TEST DE LA PASSIVATION** permet en principe d'opposer les objets directs aux autres régimes ou compléments construits directement. Certes tous les COD n'admettent pas de monter en position de sujets du passif mais quand l'opération réussit, on a de bonnes raisons de penser qu'on a à faire à un authentique régime d'objet direct.

**LE TEST DE LA SÉLECTION DES PRÉPOSITIONS** nous révèle si la préposition est sélectionnée par le noyau verbal ou par le groupe nominal. Dans le 1er cas, la commutation est impossible. Ainsi la préposition *à* du verbe *obéir à* est incommutable: c'est une *postposition*. En revanche, le complément requis par le verbe *habiter* n'est pas régi et sa préposition (*à / dans / chez / près de...*) dépend du substantif qui suit.

## Conclusion

Voici comment nous proposons de structurer aujourd'hui la *complémentation verbale*. Nous distinguerons d'un côté les **régimes** – gouvernés par le verbe – et de l'autre, les **compléments**, non gouvernés mais *intégrés* ou *associés* au prédicat. Nous suggérons en effet de revenir à l'usage du mot **régime** – abandonné à tort, selon nous – en vue de mieux dégager, pour les apprenants, le sous-ensemble des dépendances verbales strictement **régies** par le verbe, c'est-à-dire déterminées par lui au niveau de leur morphosyntaxe.

La construction des régimes est tantôt directe tantôt indirecte. Ainsi un verbe de rection simple – *de valence* 2 pour les tesniériens – comme (**x**) *raffoler de y*, exige un régime indirect, réalisé soit sous la forme d'un GP introduit par la préposition – ou, si l'on préfère, la *postposition de* – soit sous la forme du *clitique ablatif en*, antéposé au verbe: *Mon fils raffole de la musique arabe* → *il en raffole*. Clitique ou nominal, l'argument indirect de *raffoler* est non seulement **régi** mais **requis**. Je ne puis dire *\*Mon fils raffole* ni *\*Il raffole*.

Un verbe à double rection – *de valence* 3 pour les tesniériens – tel que (**x**) *procurer y à z* exige deux régimes nominaux: l'un direct, l'autre indirect. Ces régimes peuvent apparaître également sous la forme de deux clitiques ou d'une combinaison entre clitique et groupe nominal: *J'ai procuré ce travail à mon neveu* → *Je lui ai procuré ce travail* → *Je le lui ai procuré*. Dans le premier cas, le verbe gouverne deux régimes nominaux, un GN suivi d'un GP. Dans le second cas, il est précédé d'un régime indirect simple – le *clitique datif lui* – et suivi d'un régime nominal, composé mais direct, *ce travail*. Dans le troisième cas, nous n'avons que des régimes simples antéposés au verbe: le *clitique accusatif le*, suivi du *clitique datif lui*. Dans tous les cas, les deux arguments du verbe sont non seulement **régis** mais **requis** et strictement **ordonnés**. On ne dira pas *\*j'ai procuré ce travail*, *\*j'ai procuré à mon neveu*, *\*je lui ai procuré* ou *\*je l'ai procuré*. On ne dira pas non plus – sauf dialectalement, dans la région Rhône-Alpes – *Je lui l'ai procuré*. La rection de ce verbe est donc particulièrement contraignante en français standard. Si les régimes verbaux sont par définition **régis**, ils ne sont pas tous **requis**. A côté de l'énoncé *J'ai trouvé ce travail à mon neveu*, il est possible de dire *J'ai trouvé ce travail* ou *J'ai trouvé* – et ce sans bouleverser nécessairement le sens du verbe, comme lorsque le contexte autorise une interprétation trivalente de *trouver*, analogue à celle de *procurer* et ainsi schématisée: (**x**) *trouver y à z*.

Le COD doit être vu comme un régime, cela va de soi, ainsi que le traditionnel attribut du sujet – rebaptisé ici *prédicatif du sujet* – si proche de l'objet direct dans la syntaxe du français, comme le montrent bien les tests. Quant à l'attribut de l'objet – qui ne figure pas dans le tableau, faute de place – il s'inscrit tout naturellement, lui aussi, parmi les régimes du verbe. Dans l'énoncé *Elle a traité mon frère de crétin*, l'objet direct *mon frère* et le

prédicatif **de crétin**, qui lui est appliqué, sont l'un et l'autre **régis** et **requis** par le verbe *traiter* dont l'un des schémas valenciels prévoit une place pour de tels arguments.

En ce qui concerne le terme **complément**, nous aimerions le conserver pour désigner les éléments qui complètent ou modifient le **sens** du prédicat, **sans être formellement gouvernés par le noyau verbal**. Qu'ils soient *intégrés* au prédicat ou simplement *associés* à lui, leur construction est sélectionnée par la nature du noyau nominal autour duquel ils se constituent. Ainsi, nous l'avons vu, le verbe *habiter* exige une complémentation – inscrite dans sa valence – mais il ne gouverne pas la construction de l'argument qui l'accompagne. On dira donc qu'il requiert un **complément essentiel de lieu**, mais non un régime. Je puis en effet *habiter à Paris / chez ma soeur / en province / près de la mer* etc. Mais je peux aussi – en construction directe – *habiter Paris* ou *habiter la banlieue* (sans que ces lieux soient pour autant des objets directs puisqu'ils ne peuvent être *\*habités par moi*.)

Il en va un peu de même avec un verbe de mouvement comme *aller*. Celui-ci exige en français – contrairement à ses homologues portugais, anglais ou grec – un locatif (ou plus exactement un *allatif*, un complément de destination). Mais la préposition qui introduit cet allatif est sélectionnée par le substantif qui la suit et non par le verbe qui la précède. Ainsi je puis *aller en France, à Madère, au Portugal, dans la rue, sur la route, chez mon fils*, etc. Comme ce complément **non régi** par le verbe, est néanmoins **requis** par lui, nous conserverons, là aussi, l'appellation commode de **complément essentiel de lieu**.

A côté de ces compléments essentiels que le verbe requiert mais dont il ne gouverne pas la préposition, figurent les compléments **circonstanciels** qui, complétant des verbes intransitifs ou des verbes transitifs saturés, ne sont donc **ni régis ni requis**. Il en va ainsi avec *Bébé dort dans le salon* ou *J'ai acheté des croissants au Supermarché*.

La différence entre **essentiel** et **circonstanciel** doit être entendue ici comme syntaxique et non sémantique. S'il est vrai que le verbe *habiter* implique logiquement un lieu d'habitation, il n'en est pas moins vrai que l'on *dort* aussi nécessairement quelque part. Si le complément de *habiter* est obligatoire et celui de *dormir* facultatif, ce n'est pas pour des raisons essentiellement logiques, c'est parce que le complément de *habiter* est inscrit dans sa valence alors que celui de *dormir* ne l'est pas.

*Je pars lundi* comporte un **circonstanciel** de temps: effaçable (*Je pars*) et théoriquement permutable (*Lundi, je pars*). Ce n'est pas une raison pour en faire automatiquement un «complément de phrase» car dans le cas présent *c'est... que...* le focalise (*C'est lundi que je pars*) et la négation l'englobe. Cela prouve qu'il ne se situe pas hors du prédicat. En fait, quand on dit *Je ne pars pas lundi*, la négation porte moins sur le verbe que sur le complément. Cet

énoncé ne saurait donc être compris comme *Je ne pars pas* (?). Une possible focalisation négative – *Ce n'est pas **lundi** que je pars* – peut même laisser entendre que la personne partira bien...mais un autre jour. Cela montre que, dans notre exemple, **lundi** est un complément intégré au prédicat et non un élément extérieur à celui-ci.

Restent les «compléments de phrase» métadiscursifs du type **Franchement**, *tu me bottes* (# plais). Au niveau pragmatique de l'interaction communicative, **franchement** modalise tout l'énoncé produit par l'énonciateur. A la suite des Aixois, nous parlerons ici de complément **associé** plutôt que d'adverbe **disjoint** (*disjunct*), comme les anglophones. *Non compris dans le prédicat, le complément associé n'en est pas pour autant disjoint, il lui est bel et bien adjoint.*

## Bibliographie

- Aitchison, J. (1996). *Dictionary of English Grammar*. London: Cassel.
- Almeida, M.-E. (2000). *La deixis en portugais et en français*. Louvain / Paris: Peeters, BIG.
- Almeida, M.-E., & Maillard, M. (2001). Divergences français / portugais dans le métalangage grammatical et recherche de nouvelles convergences européennes. In B. Colombat, & M. Savelli (éd.), pp. 915-930, tome II.
- Anderson, J. M., & Dubois-Charlier, F. (éd.). (1975). *La grammaire des cas. Langages*, 38.
- Arnauld, A., & Lancelot, C. (1660). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris: Republications Paulet (1969).
- Arnauld, A., & Nicole, P. (1683-1970). *La logique ou l'art de penser*. Paris: Flammarion.
- Arrivé, M., Gadet, F., & Galmiche, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de la langue française*. Paris: Flammarion.
- Azeredo, O. et al. (1991). *Da Comunicação à Expressão*. Porto: ASA.
- Basset, L. (1991). Entre épithète et attribut. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 237-262.
- Béguelin, M.-J., de Pietro, J.-F., & Näf, A. (dir.). (1999). *La terminologie grammaticale à l'école: perspectives interlinguistiques, TRANEL*, 31. Neuchâtel: Institut de Linguistique de l'Université & IRDP
- Béguelin, M.-J. (sous la dir. de). (2000). *De la phrase aux énoncés: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- Berrendonner, A. (1987). L'ordre des mots et ses fonctions. *Travaux de linguistique*, 14/15, 9-19.
- (1995). Redoublement actantiel et nominalisations. In M.-J. Reichler-Béguelin (éd.), *Problèmes de sémantique et de relations entre micro- et macro-syntaxe, SCOLIA*, 5, 215-244.
- Blanche-Benveniste, C. (1988). *Laissez-le tel que vous l'avez trouvé*: Propositions pour l'analyse du fameux «attribut du complément d'objet». *Travaux de linguistique*, 17, 51-68.

- (1991). Deux relations de solidarité utiles pour l'analyse de l'attribut. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 83-97.
- Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J., Stefanini, J., & Van den Eynde, K. (1984). *L'approche pronominale et son application au français*. Paris: SELAF.
- Blanche-Benveniste, C. et al. (1991). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris: Editions du CNRS.
- Blanchon, J.-A. (1991). La construction *have + SN + attribut*: Remarques sur l'attribut de l'objet. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 119-131.
- Blasco-Dulbecco, M. (1999). *Les dislocations en français contemporain. Etude syntaxique*. Paris: Champion.
- Borregana, A.-A. (1998). *Gramática Universal da Língua Portuguesa*. Lisboa: Texto Editora.
- Castro Pinto, J.-M. et al. (1992). *Gramática do Português Moderno*. Lisboa: Plátano Editora.
- Chervel, A. (1977). *Histoire de la Grammaire scolaire... Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris: Payot.
- Chevalier, J.-C. (1968). *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française de 1530 à 1750*. Genève: Droz.
- (1994). *Histoire de la grammaire française*. Paris: PUF (Coll. *Que sais-je?*).
- Chevalier, J.-C., Blanche-Benveniste, C., Arrivé, M., & Peytard, J. (1964). *Grammaire Larousse du Français Contemporain*. Paris: Larousse.
- Chomsky, N. (1957). *Syntactic structures*. La Haye: Mouton.
- (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, Massachusetts: M.I.T.
- (1966). *Cartesian Linguistics: a Chapter in the History of Rationalist Thought*. New York: Harper.
- Colombat, B., & Savelli, M. (éd.). (2001). *Métalangage et terminologie linguistique* (2 tomes). Louvain: Peeters (Coll. *Orbis Supplementa*).
- Combettes, B. (1998). *Les constructions détachées*. Gap / Paris: Ophrys.
- Cunha, C. & Cintra, L. (1984). (1991). *Nova Gramática do Português Contemporâneo*. Lisboa: Ed. Sá da Costa.
- de Gaulmyn, M.-M. (1991). Grandeur et décadence de l'attribut dans les grammaires scolaires du français. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 13-46.
- de Gaulmyn, M.-M., & Rémi-Giraud, S. (éd.). (1991). *A la recherche de l'attribut*. Lyon: PUL.
- de Pietro, J.-F. (1999). La diversité des langues: un outil pour mieux comprendre la grammaire? *TRANEL*, 31, 179-202.
- Delesalle, S., & Huot, H. (éd.). (1974). *Linguistique et enseignement du français, Langue française*, 22.
- Dubois, J. (1970). *Éléments de linguistique française: syntaxe*. Paris: Larousse.
- Dubois, J., & Dubois-Charlier, F. (1992) *Dictionnaire des verbes*. Paris: LADL.
- Dubois-Charlier, F. (1970). *Éléments de linguistique anglaise*. Paris: Larousse.
- Duden (1973). *Grammatik der deutschen Gegenwartssprache*. Mannheim: Bibliographisches Institut AG.
- Dupont, N. (1991). Les clitiques «attributs» du français. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 47-70.
- Engel, U. (1988). *Deutsche Grammatik*. Heidelberg: J. Groos.
- Enseigner au Collège* (1998). Paris: C.N.D.P. (M.E.N.)
- Erben, J. (1980). *Deutsche Grammatik. Ein Abriss*. München: Hueber.

- Feuillet, J. (1978). Etude fonctionnelle de la phrase. *Cahiers d'allemand*, 13, 100-120. Paris: Didier.
- Feuillet, J. (1991). *Linguistique synchronique de l'allemand*. Berne: Peter Lang.
- Furukawa, N. (1987). «Sylvie a les yeux bleus», construction à double thème. *Linguisticæ Inestigations*, XI, 2, 283-302.
- Grevisse, M., & Goosse, A. (1993). *Le bon usage*. Paris / Bruxelles: Duculot.
- Gross, M. (1968). *Les modèles en linguistique*, *Langages*, 9.
- H.E.L. (1998). (revue *Histoire, Epistémologie, Langage*), no hors-série. Paris: SHESL.
- Lazard, G. (1994). *L'Actance*. Paris: PUF.
- Leeman, D. (éd.). (1979). *Sur la grammaire traditionnelle*, *Langue française*, 41.
- (éd.). (1990). *Sur les compléments circonstanciels*, *Langue française*, 86.
- Lemaréchal, A. (1989). *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*. Paris: PUF.
- Lerot, J. (1993). *Précis de linguistique générale*. Paris: Minuit.
- Lessan-Pezechki, H. & Maillard, M. (2001). Le métalangage persan entre la tradition arabe et la tradition européenne. In B. Colombat & M. Savelli (éd.), pp. 931-941, tome II.
- Lobo, A. (1978). *Gramática Generativa*. Lisboa: Plátano Editora.
- Maillard, M., & Almeida, M.-E. (1997). Français et portugais: ressemblances et dissemblances dans le métalangage grammatical. In M. Maillard & L. Dabène (éd.), pp. 9-43.
- (1999). Faut-il continuer à parler d'attribut et d'épithète dans l'Europe d'aujourd'hui? *TRANEL*, 31, 109-127.
- (2000). Un modèle nodal pour une description cohérente de l'impersonnel en français et en portugais. In P. Sériot, & A. Berrendonner (éd.), pp. 173-206.
- Maillard, M., & Dabène, L. (éd.). (1997). *Vers une métalangue sans frontières?*, *Lidil*, 14. Grenoble: PUG.
- Maillard, M. (éd.). (1993). *Vers une rénovation de la grammaire et de sa terminologie*, *Lidil*, 8. Grenoble: PUG.
- Maquet, Flot, & Roy (1923). *Cours de langue française*. Paris: Hachette.
- Mattoso Câmara, J. (1997). *Dicionário de Linguística e Gramática Referente à Língua Portuguesa*. Petrópolis: Vozes.
- Melis, L. (1983). *Les circonstants et la phrase*. Louvain: Presses Universitaires de Louvain.
- Moignet, G. (1975). Incidence et attribut du complément d'objet. *Tralili*, XIII, 1, 253-270.
- Moussouri, E. (2001). Les dispositifs métalangagiers utilisés lors de l'enseignement / apprentissage de la grammaire du grec moderne langue étrangère auprès d'un public francophone débutant. In B. Colombat & M. Savelli (éd.), pp. 961-976, tome II.
- Nillson-Ehle, H. (1953). L'attribut de l'objet en français. *Studia Neophilologica*, XXV, 3, 105-140.
- Noël & Chapsal (1823). *Nouvelle grammaire française*. Paris. (33e éd. de 1840).
- Olsson, K. (1965). *La construction verbe + objet direct + complément prédicatif en français (aspects syntaxiques et sémantiques)*. Stockholm: Université de Stockholm.
- Pérennec, M. (1991). Attribut ou circonstant? Réflexions sur les rapports entre syntaxe et sémantique à propos de l'attribut inféré en allemand. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 133-149.
- Peytard, J., & Genouvrier, E. (1970). *Linguistique et enseignement du français*. Paris: Larousse.
- Prinz-Fernandez, M. (1993). Quelques réflexions sur la terminologie grammaticale utilisée en Allemagne. In M. Maillard (éd.), pp. 85-102.

- Reichler-Béguelin, M.-J. (éd.). (1995). *Problèmes de sémantique et de relations entre micro-et macro-syntaxe*, SCOLIA, 5.
- Rémi-Giraud, S. (1991). Adjectif attribut et prédicat. Approche notionnelle et morpho-syntaxique. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 151-207.
- Riegel, M. (1981). Verbes essentiellement ou occasionnellement attributifs. *L'Information grammaticale*, 10, 23-27.
- (1985). *L'adjectif attribut*. Paris: PUF.
- (1988). L'adjectif attribut de l'objet du verbe *avoir*: Amalgame et prédication complexe. *Travaux de Linguistique*, 17, 69-87.
- (1991). Pour ou contre la notion grammaticale d'attribut de l'objet: critères et arguments. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 99-118.
- Riegel, M. et al. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF.
- Rousseau, A. (1997). Une union franco-allemande, en grammaire aussi? In M. Maillard, & L. Dabène (éd.), pp. 45-90.
- Ruwet, N. (1967). *Introduction à la grammaire générative*. Paris: Plon.
- (1972). *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris: Seuil.
- (1975). Les phrases copulatives en français. *Recherches linguistiques*, 3, 143-191.
- (1982). *Grammaire des insultes et autres études*. Paris: Seuil.
- Sabio, F. (1995). Micro-syntaxe et macro-syntaxe: l'exemple des «compléments antéposés» en français. *Recherches sur le français parlé*, 13, 11-115.
- Schablin, Ch. (1974). *Kurze deutsche Grammatik*. Frankfurt am Main: Hirschgraben.
- Schlutz, E. (1983). *Grammatik kurz gefasst*. Stuttgart: Klett.
- Sériot, P., & Berrendonner, A. (éd.). (2000). *Le paradoxe du sujet. Les propositions impersonnelles dans les langues slaves et romanes*, Cahiers de l'ILSL, 12.
- Sériot, P. (éd.). (1993). *Relations inter- et intra-prédicatives*, Cahiers de l'ILSL, 3. (Lausanne: UNIL):
- Tesnière, L. (1959). *Eléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.
- Vargas, C. (1992). *Grammaire pour enseigner*. Paris: Armand Colin.